

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique LIHONS en Santerre : pièce complémentaire

**De :** ;

**Date :** 03/02/2021 13:35

**Pour :** pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous nous devons de joindre en pièce complémentaire la décision du conseil municipal 2020-048 qui remplace et annule la 2020-041 jointe à notre précédent mail. Nous n'en avons eu connaissance que récemment. Le conseil municipal ne s'engage plus uniquement pour le centre d'enfouissement mais délibère sur le choix entre le centre d'enfouissement ou le réaménagement naturel. Nous ignorons pourquoi ce revirement qui n'exclut toujours pas le réaménagement en centre d'enfouissement que subirait dans 30 ans une nouvelle génération de la population.

— Pièces jointes :

---

2020 048 Lihons.pdf

30 octets

2020-048

Envoyé en préfecture le 10/09/2020  
Reçu en préfecture le 10/09/2020  
Affiché le **SLO**  
ID : 084-216004586-20200902-2220\_048-DE

**COLLECTIVITE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LIHONS**

**ANNULE ET REMPLACE 2020-041**

**ANNULE ET REMPLACE 2020-045**

**Nombre de Membres**

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Objet :

**AUTORISATION  
DE  
PROLONGATION  
D'EXPLOITATION  
MRM**

Le deux septembre deux mil vingt, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, réuni en séance ordinaire à Huis Clos sur le site de la Société, sous la Présidence de Monsieur R. BILLORE, maire de Lihons.

Présents : R. BILLORE, M. HANOCQ, M. FROISSART, F. GUILBAUD, S. CANELLE, A. COCHET, S. COGEZ, P. DUPONCHELLE, I. VADUREL

Absents : M. FERREIRA, A. GREZ

Date de la convocation : 28 Aout 2020

S. CANELLE a été élue secrétaire de séance.

Le Maire informe le conseil de l'exploitation de la carrière MRM

Une autorisation de prolongation de la durée d'exploitation doit être faite auprès des services de l'Etat.

Une demande d'avis doit être faite au conseil municipal pour la remise en état naturel ou en centre d'enfouissement.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé et avoir délibéré vote:

- La remise en état naturel ou en centre d'enfouissement
- Autorise le maire à signer l'ensemble des documents en rapport avec la délibération.

Extrait certifié conforme

Fait à Lihons le **11 0 SEP. 2020**

Le Maire



Robert Billore  
Maire de Lihons